

Délibération 2023-068

Administration Générale - Reconnaissance EPAGE : Révision statutaire, Syndicat Mixte du Bassin Tarn Aval (SMBVTAV)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 juillet 2023.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI Aâli a donné pouvoir à Mme Isabelle GAYRAUD
M. MAUREL Cédric a donné pouvoir à Mme Sonia BLANCHARD ESSNER
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. Jean Louis RICHARD
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à Mme Katia GUERRERO
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO

Conseillers absents

Mme LAVAL Carole
M. DEMETZ Gilbert
M. JILIBERT Jean-Michel
Mme SAUNIER Karine
M. BRAGAGNOLO Patrice
Mme FOLLEROT Danièle
M. MICHELOT Jean-Michel

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Exposé

Le dossier de demande de reconnaissance Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du périmètre d'intervention 12 et 81 du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval - SMBVTAV (nécessaire pour exercer la compétence GEMAPI par voie de délégation) a reçu un avis favorable :

- du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 28/10/2022 ;
- de la commission planification du Comité de Bassin Adour-Garonne en date du 7/12/2022.

Il convient à présent d'approuver la révision des statuts du syndicat en conséquence suite au vote du Comité Syndical à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés.

La fin de la procédure sera matérialisée par la prise d'un arrêté préfectoral interdépartemental. Par ailleurs, dès que la communauté de communes Terres des Confluences aura adhéré au syndicat (marquant ainsi la finalisation de la structuration territoriale du Syndicat), un nouveau dossier de reconnaissance EPAGE sera déposé pour la totalité du périmètre hydrographique « Tarn aval ».

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** la reconnaissance EPAGE du périmètre d'intervention 12 et 81 du SMBVTAV ;
- **D'adopter** les modifications correspondantes dans les statuts du SMBVTAV ;
- **D'autoriser** Monsieur le président à signer tout document afférent à la présente décision.

Résultats du vote

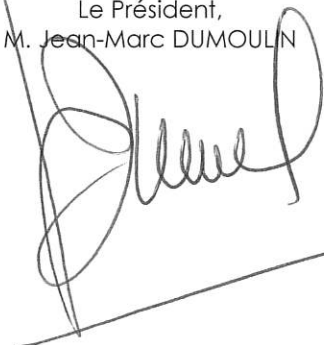
Votants – 24 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **21 JUIL. 2023**